

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Règlement intérieur de l'école

Le stagiaire s'engage par sa signature à respecter le règlement intérieur de l'E.N.A.T. qui lui sera remis avant son inscription.

L'inscription

Toute inscription définitive est subordonnée à la réception par l'école du bulletin d'inscription dûment rempli et signé, du présent règlement intérieur signé, daté et précédé de la mention « lu et approuvé ». Devra être adjoint un chèque d'arrhes correspondant au montant indiqué sur le bulletin d'inscription. L'inscription sera effective dans la mesure des places disponibles.

Les locaux

Le stagiaire s'engage à respecter les locaux mis à sa disposition pour les formations ; il veillera à laisser les sanitaires et lieux de restauration utilisés lors des séminaires, dans l'état où il les a trouvés. Il prendra soin de préserver la tranquillité des autres utilisateurs des locaux, étrangers ou non à la formation.

Le matériel

Le stagiaire s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition lors des séminaires. Il veillera à l'utiliser conformément aux recommandations du formateur.

Les supports de cours

Les documents fournis lors des séminaires sont la propriété intellectuelle de l'E.N.A.T. L'école en interdit toute reproduction sauf accord exceptionnel.

Tenue et comportement

Le stagiaire portera des vêtements lui permettant de pratiquer les ateliers proposés. Il adoptera une attitude de respect et de bienveillance envers autrui. Il respectera les horaires de cours, ainsi que les horaires de pause et de restauration. Tout prosélytisme religieux, idéologique ainsi que toutes formes d'incitations publicitaires ou commerciales de la part des participants, sont formellement interdits lors des séminaires. Le stagiaire fumeur respectera les non-fumeurs et utilisera les lieux et cendriers prévus à cet effet.

L'introduction de boissons alcoolisées (sauf autorisations) sur les lieux de formation, de stupéfiants ou de substances illicites peut entraîner l'exclusion définitive des cours.

Les téléphones mobiles seront en veille pendant les cours sauf exception autorisée par le formateur.

Les objets personnels du stagiaire sont sous sa responsabilité. L'organisme de formation ne pourrait en aucun cas être tenu responsable des vols et détériorations.

Acquittement des frais de formations

Pour pouvoir y assister, tout séminaire de formation aura été réglé au préalable.

NOM :.....

PRENOM :.....

Date : __/__/____/

Signature précédée de la mention

« lu et approuvé »



4, rue Bernadette 44300 Nantes



02 55 09 05 31



contact@enat.site